Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 4

Artikel: A combien reviennent les enfants : source de joie mais lourde charge

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272562

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES PESTICIDES ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Ce sujet, qui répond à un souci de l'opinion publique, a déjà été traité largement et à quatre reprises (page de l'acheteuse et rubrique « Allô la ville, ici la campagne ») dans « Femmes Suisses ». Cependant, comme l'information n'est jamais suffisante et que la Fédération romande des consommatrices vient d'organiser sur ce sujet des débats dans de nombreuses villes, nous revenons sur la question.

Des données fournies par des chimistes cantonaux, des ingénieurs agronomes, des biochimistes de l'industrie, des médecins, des cultivateurs nous tirons des renseignements pouvant intéresser un grand nombre de lecteurs.

QU'EST-CE QU'UN PESTICIDE ?

On désigne, par le terme de pesticide, tous les produits utilisés en agriculture pour combattre les parasites.

POURQUOI UTILISE-T-ON DES PESTICIDES ?

Quand on sait qu'un quart de la production agricole mondiale est anéantie par les déprédateurs, quand on sait à quel point l'augmentation de la population mondiale est inquiétante — les cultures n'augmentant pas au même rythme — on comprend la nécessité absolue de lutter contre les parasites de toutes sortes. C'est en partie grâce à l'emploi de produits antiparasitaires que l'on peut répondre à une demande accrue de denrées alimentaires et obtenir une production satisfaisante en quantité et en qualité.

DEPUIS QUAND UTILISE-T-ON DES PESTICIDES ?

Les produits chimiques ne sont utilisés en agriculture (sauf en ce qui concerne la vigne) que depuis une quarantaine d'années environ. Rappelons qu'avant la guerre, il n'existait que quelques pesticides, que c'est en 1939 que la substance à la base du DDT a été synthétisée par un Suisse, le Dr Paul Muller.

FABRICATION DU PESTICIDE

Le public s'imagine mal la somme de recherches et d'expériences nécessaires à la création d'un seul pesticide. Il s'écoule environ huit ans, entre la synthétisation de substances chimiques jugées aptes à lutter contre un certain parasite et leur commercialisation. On les soumet à des tests en laboratoire, puis en serre, enfin en plein champ. Pour obtenir un seul produit satisfaisant, il faut synthétiser environ 5000 substances.

Au bout de trois ou quatre ans, les substances retenues passent encore par différents départements d'analyse : le département des brevets, le département pharmacologique, celui de biochimie, etc., qui examinent, chacun selon un autre point de vue, la substance qui leur est soumise.

Ce n'est qu'après toutes ces analyses, que le produit peut être commercialisé.

TOXICITÉ DU PESTICIDE

Une loi sur les toxiques, votée en 1969, obligera tous les fabricants à faire enregistrer leurs produits en cinq classes de toxicité différente. Cette loi, dont les modalités d'application n'ont, sauf erreur, pas encore été réglées, forcera tous les cantons à adopter une politique de surveillance de la vente et de l'utilisation des produits antiparasitaires. Dans certains cantons, l'autorisation de vente est d'abord provisoire pour un an, et peut être annulée en tout temps ; les maisons autorisées à vendre ces produits sont limitées et sévèrement contrôlées.

UTILISATION DU PESTICIDE

Les **Stations fédérales d'essais agronomiques** établissent un calendrier d'utilisation des pesticides et un mode d'emploi très strict. Le contrôle des pesticides est réglementé de façon plus sévère que celui des médicaments, nous ont assuré les représentants de ces stations.

Les **laboratoires cantonaux de contrôle des denrées alimentaires** recherchent si les aliments contiennent des résidus de pesticides. Mais ils ne sont pas tous également outillés pour de telles recherches : nous savons que le chimiste cantonal de Genève a réussi à obtenir des fonds pour la création d'un laboratoire spécialement conçu pour l'étude de ce problème ; tandis qu'ailleurs on se plaint du manque de crédits.

EFFETS SUR L'ÊTRE HUMAIN

Chacun d'entre nous a, maintenant, dans l'un ou l'autre de ses organes des résidus de pesticides. Ces résidus, en quantités infinitésimales, vont, selon leur nature, se loger dans des organes différents. Ces pesticides que nous sommes, par la force des choses, obligés d'avaler tous les jours, ne sont pas dangereux pour notre santé. Les médecins présents, lors de ces débats, étaient catégoriques : on n'a pas décelé d'effets nocifs des pesticides sur l'être humain. Du moins pas encore, dirons-nous. Peut-être n'a-t-on pas assez de recul pour déterminer les effets à long terme de ces résidus.

EFFETS NOCIFS SUR LA NATURE ET LES ANIMAUX

Il est un danger combien plus grave : la destruction d'équilibres biologiques fondamentaux : on sait, par exemple, que le DDT (dont 5 millions de tonnes sont actuellement répandues dans le monde) entrave la synthèse chlorophylienne. On assiste aussi à la raréfaction et à la disparition de certaines espèces ; les oiseaux, les abeilles, les poissons sont très vulnérables.

BILAN OBJECTIF

Le bilan que l'on peut établir, après ces quelques exemples, est assez sombre.

Toutefois, n'oublions pas que, si les pesticides sont responsables de catastrophes tant dans l'environnement que dans le règne animal, ils ont réussi à combattre des fléaux combien plus grands : des moisissures cancérigènes sont supprimées par des fongicides ; le DDT (utilisé pour 85 % dans l'agriculture et 15 % en hygiène humaine) a, d'une part, supprimé des parasites des fruits, des plantes potagères, du riz, du café, etc. ; d'autre part, résultat plus admirable encore, il a lutté avec efficacité contre les agents vecteurs du typhus exanthématique, de la peste, de la malaria. Comme le disait le chroniqueur médical de la « Tribune de Lausanne », citant un délégué indonésien à l'Assemblée mondiale de la santé, en juillet 1969 : « Tant qu'on ne disposera pas d'un insecticide aussi bon marché, aussi efficace, (...) il sera toujours permis de penser, dans les pays impaludés, qu'il vaut mieux mourir de cancer dans la vieillesse, que de paludisme dans l'enfance ».

Simone Chapuis-Bischof.

le traitement Asba

- excellent fortifiant des gencives et des dents
- prévient le déchaussement
- agit efficacement contre la carie

dentifrice **Asba**, conseillé par votre dentiste

A combien reviennent les enfants?

Source de joie mais lourde charge

Une famille coûte toujours cher. D'autant plus cher que le niveau de vie de la population augmente. Il y a d'abord l'accouchement, puis l'entretien des enfants eux-mêmes, le coût de leurs études (qui ne sont pas toujours gratuites), de leurs loisirs (les jeux, les livres, le sport, les vacances), du logement qui ne peut rester un deux pièces, des assurances et d'une foule de frais et de faux-frais. Bref, cette source de joie pour les parents (qui « applaudissent à grands cris lorsque l'enfant paraît »...) est une charge économique évidente que nous avons voulu mesurer pour vous.

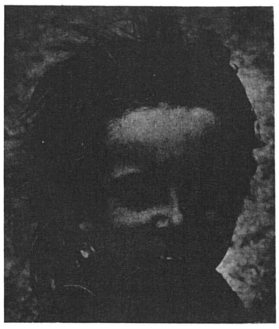

Des parents équilibrés et heureux d'assumer les responsabilités financières et morales, dont ils étaient conscients avant de fonder une famille, font un merveilleux cadeau à leurs enfants : la joie de vivre.

Ce visage est l'un de ceux qui illustrent le carnet de versement-calendrier édité par le Centre social protestant.

Pour équilibrer son budget le CSP a besoin de 175 000 francs.

Dans le fascicule No 1 d'« Aisance et privations », le Mouvement Populaire des Familles (MPF) publie les tableaux suivants, fort significatifs :

Moyenne du nombre d'enfants par ménage salarié dans nos cantons...

Fribourg	3,04 enfants
Valais	2,84 enfants
Neuchâtel	2,28 enfants
Jura	2,16 enfants
Vaud	2,00 enfants
Genève	1,59 enfant
En Suisse romande, moyenne générale	2,08 enfants

... selon la grandeur de la localité...

100 000 habitants et plus	1,59 enfant
de 10 000 à 100 000 hab.	2,23 enfants
de 3000 à 10 00 hab.	2,13 enfants
moins de 3000 habitants	2,46 enfants

... et selon la situation professionnelle du chef de ménage

fonctionnaires	2,30 enfants
ouvriers	2,11 enfants
cadres	2,03 enfants
employés	1,87 enfant

Le MPF constate, en outre, qu'un ménage salarié sur cinq a trois enfants et plus, et que ces ménages, à eux seuls, élèvent près de la moitié de tous les enfants du monde salarié. Il s'agit donc là d'une lourde charge économique concentrée sur un petit nombre.

LE PRIX D'UNE NAISSANCE

Pour la future mère il faut compter, pour les quelques mois qui précèdent l'accouchement et les quelques mois qui le suivent :

Frais supplémentaires nécessaires	Prix maximum et minimum	Moyenne
Robe de grossesse	Fr. 79.— en été, de 98.— à 110.— en hiver	Fr. 95.—
Accouchement (normal)	Fr. 80.— (100.— pour les étrangères, c'est-à-dire les personnes n'habitant pas le canton)	Fr. 80.—
Scopie		Fr. 15.—
Séjour à la maternité (durée de 7 à 9 jours((moyenne : 8 jours)	Fr. 30.— par jour pour la mère et Fr. 5.— pour le bébé (Fr. 42.— par jour pour les étrangères, et Fr. 5.— pour le bébé). Quand il y a une assurance, la Maternité s'arrange directement avec elle	Fr. 280.—
Layette (la Maternité demande seulement une layette complète pour une journée, soit les vêtements que le bébé portera le jour de sa sortie de l'hôpital)	Entre Fr. 120.— et 180.—	Fr. 150.—
Le berceau d'osier, ou moïse, ne pouvant servir que 6 mois et coûtant, avec garniture, entre 120 et 200 francs, on lui préfère de beaucoup le		
Lit d'enfant (durée 3 ans)	Entre Fr. 90.— et 250.—, avec matelas, couverture et duvet	Fr. 200.—
Draps de dessus et dessous, taies d'oreiller et fourres de duvet	Entre Fr. 70.— et 80.—	Fr. 75.—
Poussette	Entre Fr. 148.— et 350.—	Fr. 250.—
Location d'un pèse-bébés (durée : 10 mois)	Fr. 4.— par mois	Fr. 40.—
Location d'un parc	Fr. 4.— par mois	Fr. 40.—
Location d'une chaise de bébé	Fr. 4.— par mois	Fr. 40.—
Lait en poudre (pour 10 mois)	Boîtes à Fr. 6.25, à raison de deux par semaine, soit Fr. 50.— par mois	Fr. 500.—
Farines (dès le troisième mois, et pour 10 mois)	Fr. 2.50 par semaine	Fr. 100.—
Les fruits de notre société de consommation : petits repas déjà préparés (en boîtes)...	Fr. 1.— par repas, Fr. 30.— par mois	Fr. 300.—
... et langes en papier, à raison de cinq par jour...	Fr. 3.— pour 30 langes	Fr. 150.—
	TOTAL	Fr. 2315.—

sans compter les « extra » (papiers administratifs, faire-part de naissance, cérémonie de baptême, jouets, appartement plus grand, etc...).

LE BUDGET ALIMENTAIRE D'UNE MÈRE DE FAMILLE

Dans le fascicule No 4 d'« Aisance et privations », le Mouvement Populaire des Familles traite du coût de l'alimentation, et nous pensons intéresser nos lectrices en extrayant de cette brochure les passages les plus importants concernant les familles avec enfants.

Nous apprenons donc que « le coût de l'alimentation journalière d'une personne passe de Fr. 6.25 dans les ménages de deux personnes à Fr. 2.85 dans les ménages de sept personnes..., que cette diminution du coût journalier avec l'augmentation du nombre de personnes à table prouve simplement qu'une alimentation préparée pour un grand nombre de personnes est inspirée d'une volonté d'économie, qu'on s'offrira plus volontiers une entrecôte si l'on est deux personnes à table, alors qu'on préférera, pour cinq ou sept personnes, préparer un bouilli ou un soufflé au fromage... »

Les besoins en alimentation des enfants augmentant avec l'âge de ceux-ci, le MPF a pu, en outre, calculer assez exactement la dépense mensuelle moyenne par ménage selon l'âge des enfants. C'est ainsi qu'il nous fait remarquer que, « entre moins de 6 ans et plus de 16 ans, le coût de l'alimentation d'un enfant augmente d'environ 70 francs par mois, le passage de l'âge préscolaire (moins de 6 ans) à l'âge postscolaire (plus de 16 ans) provoquent une augmentation des dépenses de 113 francs par mois ».

Sachant que les ménages salariés dépensent, en moyenne, pour se nourrir Fr. 4.31 par jour et par personne en moyenne, on a pu établir le barème suivant :

Dépense mensuelle moyenne par ménage pour la nourriture

Famille de 4 personnes, soit père, mère et deux enfants de plus de 16 ans	Fr. 526.—
Famille de 4 personnes, soit père, mère et deux enfants ayant entre 6 et 16 ans	Fr. 473.—
Famille de 4 personnes, soit père, mère et deux enfants de moins de 6 ans	Fr. 413.—

Ceci démontre bien la nécessité d'augmenter les allocations familiales en fonction de l'âge des enfants.

LE RENOUVELLEMENT DE L'HABILLEMENT

Après les dépenses pour le trousseau du nouveau-né, il y a les frais d'habillement de l'enfant qui grandit. Certes, une mère bonne couturière peut toujours tailler dans ses propres vêtements, et le cadet hérite en général des habits de l'aîné. Mais le MPF s'est surtout occupé du renouvellement de l'habillement des parents que la présence des enfants, et par conséquent leur habillement, freinent de façon sensible, la conjugaison d'un bas salaire et d'un nombre élevé d'enfants étant source de privations et de contraintes pour l'habillement des parents. Mais il intéressera ces dames de savoir que « parmi les ménages qui gagnent plus de 1400 francs par mois, la présence des enfants ne semble avoir une influence que sur le complet de monsieur. En revanche, dans les ménages dont le chef a un salaire inférieur à 1400 francs, c'est le manteau d'hiver de madame qui fait les frais de la présence des enfants ».

Frais de la première année	Fr. 2 300.—
Frais d'alimentation (moyenne Fr. 80.— par mois)	Fr. 18 240.—
Frais d'habillement (moyenne Fr. 60.— par mois)	Fr. 13 680.—
Total	Fr. 34 220.—

Arrivé à 20 ans, l'enfant aura donc coûté cette somme à ses parents, dans laquelle ne sont pas comptés le logement, les assurances, le dentiste, l'argent de poche, les vacances, le sport, les loisirs...

Certes, sur un plateau de la balance, il y a une lourde charge, mais, sur l'autre, la source de joie n'a pas de valeur exprimable en francs. Il n'en reste pas moins que la présence d'enfants exerce une influence sur le mode de vie d'une famille, à moins que son chef ait un travail particulièrement lucratif, qu'il dispose d'une certaine fortune ou que sa femme exerce une profession rémunérée.

L'Helvétie.